

Descartes.

Liste de contrôle: construire correctement votre plan de prélèvement

1. Déterminez le capital de départ

Calculez l'ensemble de votre patrimoine disponible. Les avoirs concernés sont les suivants: épargne, pilier 3a, comptes de libre passage, dépôts de titres.

2. Appliquer la règle des 4%

Multipliez votre capital de départ par 0,04 pour déterminer le prélèvement de la première année. Exemple: CHF 1 000 000 $\times$ 0,04 = CHF 40 000.

3. Tenez compte de l'inflation

Augmentez le montant du prélèvement chaque année en fonction de l'inflation réelle (par exemple +2%).

4. Assurez-vous d'une diversification du portefeuille

Veillez à une répartition équilibrée entre actions et obligations. Une part d'actions située entre 50% et 75% est optimale pour assurer une croissance à long terme.

5. Réservez une part de votre portefeuille pour les liquidités

Gardez une réserve équivalente à 1 à 2 années de dépenses en liquide ou sur un compte sûr pour éviter les ventes d'urgence en cas de turbulences boursières.

6. Vérifiez le plan de prélèvement chaque année

Au moins une fois par an, vous devriez réévaluer votre patrimoine, tenir compte du taux d'inflation et examiner votre situation personnelle. Adaptez vos retraits avec souplesse.

Conseil: demandez de l'aide

Dans les situations plus complexes – par exemple, en cas de retrait de fonds de prévoyance importants, d'optimisations fiscales ou de changements de style de vie –, il peut être judicieux de recourir à un conseil professionnel.